

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00221

Numéro SIREN : 438 402 190

Nom ou dénomination : EXCO VALLIANCE CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2019 sous le numéro de dépôt 5322

# Greffe du tribunal de commerce d'ANGOULEME



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 31/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/5322

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire  
Changement de président

### Déposant :

Nom/dénomination : EXCO VALLIANCE CONSEILS

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 438 402 190

N° gestion : 2001 B 00221



## EXCO VALLIANCE CONSEILS

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 247.335 euros

Siège social : 11 route du Peux  
16800 SOYAUX

438 402 190 RCS ANGOULÊME

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 25 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juillet à dix heures trente, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle dans les locaux d'EXCO VALLIANCE situés 3-5 avenue Bernard Moitessier – 17180 PERIGNY, sur convocation régulière de la Présidente.

#### Sont présents ou représentés :

Monsieur Michel DAMPERAT, propriétaire de	1 action
Monsieur Christian GARDILLOU, propriétaire de	1 action
Monsieur Patrick PAPON, propriétaire de	1 action
La Société VALLIANCE INVESTISSEMENT, propriétaire de	1 496 actions

Soit un total de 1 499 actions sur les mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (1 499) composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Stéphane REMAUD, représentant la société SOFAL, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La séance est ouverte sous la présidence de VALLIANCE INVESTISSEMENT, en sa qualité de présidente de la société, représentée par Monsieur Eric GUILLEN.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport de la présidence ;
- le texte des résolutions proposées.

Puis la présidente déclare que ces documents ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Elle précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination de Monsieur Eric GUILLEN Président en remplacement de la société VALLIANCE INVESTISSEMENT démissionnaire.**

1

- **Pouvoirs pour formalités.**

Puis, la Présidente donne lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, nomme Monsieur Eric GUILLEN, demeurant 5 c rue du Colonel Cornubert – 17420 SAINT PALAIS SUR MER, Président à compter de ce jour en remplacement de la société VALLIANCE INVESTISSEMENT démissionnaire.

Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Eric GUILLEN, ès-qualités, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées. Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

**Monsieur Christian GARDILLOU**

**Monsieur Michel DAMPERAT**

**Monsieur Eric GUILLEN**

*«Bon pour acceptation des fonctions de Président »*

*Bon pour acceptation des fonctions de président*

**Monsieur Patrick PAPON**

**Pour la SARL VALLIANCE INVESTISSEMENT  
Monsieur Eric GUILLEN**